

C'est pourquoi je tiens à verser ce document au compte rendu, afin de faire comprendre, à ceux qui observent et qui lisent, que ce qui s'est passé en Allemagne en 1933, relativement aux principes de la foi chrétienne, peut se produire ici si nous nous refusons à dépenser pour défendre notre liberté et notre foi chrétienne.

Voici le document:

Programme de l'Église nationale (*Reichskirche*) d'Allemagne

1. L'Église nationale (*Reichskirche*) d'Allemagne déclare très clairement son autorité exclusive et son pouvoir exclusif sur toutes les Églises comprises dans les bornes de l'Empire allemand. Ces Églises seront dite "Églises nationales du Reich allemand".

2. Le peuple allemand n'est pas tenu de servir l'Église nationale du Reich allemand, c'est l'Église nationale du Reich allemand qui doit se plier exclusivement à la seule doctrine "Peuple et Race".

3. Le travail et l'activité de l'Église nationale du Reich allemand s'étendront au territoire de l'Empire et aux frontières coloniales de l'Allemagne.

4. L'Église nationale du Reich allemand ne peut forcer aucun Allemand à y adhérer, mais elle est prête à faire tout ce qu'elle peut pour orienter l'âme du dernier des Allemands. Les autres Églises ou institutions analogues ne seront point tolérées en Allemagne, surtout si elles sont liées ou dirigées par un pouvoir international.

5. L'Église nationale du Reich allemand a décidé d'extirper sans restriction et par tous les moyens la foi chrétienne, importée en Allemagne en la triste année 800 et imposée au peuple allemand en dépit de son incompatibilité avec les aspirations et le caractère de ce peuple.

6. On ne permettra aucun changement fondamental dans la construction des églises existantes parce qu'elles font partie des biens nationaux allemands, de la culture allemande et de l'évolution historique du peuple allemand. Il faut préserver ces édifices qui ont une valeur comme biens nationaux de l'Allemagne.

7. Dans l'Église nationale du Reich allemand, il n'y aura ni scribes, ni ministres, ni aumôniers, ni clergé, mais seulement des orateurs publics de l'Église nationale du Reich allemand.

8. Les cérémonies de l'Église nationale du Reich allemand auront lieu le soir et non le matin, c'est-à-dire le samedi, et l'éclairage sera magnifique.

9. Dans l'Église nationale du Reich allemand, tous les hommes, femmes, garçons et filles devront reconnaître Dieu et ses œuvres immortelles.

10. L'Église nationale du Reich allemand insiste fermement sur son union inséparable avec l'État. Elle doit se subordonner à l'État dont elle est la servante.

11. En raison de cette union, elle exige la cession immédiate de tous les biens territoriaux de toutes les Églises et de toutes les confessions religieuses de l'État. De plus, il sera à l'avenir interdit aux Églises de posséder la plus petite parcelle de terre, ni d'en accepter le don, car les Églises ne doivent pas conquérir, défendre ni édifier l'édifice ni le territoire allemand, ce rôle appartenant au peuple allemand, à l'État.

12. Les orateurs de l'Église nationale ne seront jamais choisis parmi ceux qui aujourd'hui s'expriment constamment avec des paroles malicieuses et truquées et soutiennent par écrit qu'il est absolument nécessaire de maintenir la doctrine chrétienne en Allemagne car, en plus de se leurrer,

ils trompent le peuple allemand, uniquement à cause de leur position et de leur "pain de sucre".

13. Les orateurs de l'Église nationale auront le statut de fonctionnaires de l'État allemand à la suite des légistes et fonctionnaires d'État.

14. L'Église nationale du Reich allemand exige que cessent immédiatement l'impression et la publication de la Bible en deçà de l'Allemagne ainsi que la publication, la rédaction et la lecture de journaux dominicaux et d'autres documents de caractère religieux.

15. L'Église nationale du Reich allemand doit y veiller très sévèrement et doit prendre des mesures énergiques en vue d'empêcher l'importation en Allemagne de la sainte Bible et d'autres écritures religieuses chrétiennes.

Il convient, à mon avis, que les Canadiens sachent de bonne source ce que la dictature a accompli dans ce qui a déjà été l'une des grandes puissances mondiales. Cela doit être un avertissement pour les Canadiens, au sein du Parlement comme ailleurs, que le sort de l'Allemagne, peut, si nous perdons la faveur divine, devenir le nôtre. Personne ne voudrait qu'il en fût ainsi en notre beau pays. La Providence a voulu que notre situation géographique nous épargnât, au cours des deux conflagrations mondiales, les bombardements et le carnage, et ne nous fasse souffrir que par la perte d'êtres chers sur les champs de bataille.

Sauf erreur, c'est Laurier qui, il y a plusieurs années, décrivant les frontières géographiques du Canada, a dit: "Il se limite au nord par des régions aurifères, à l'ouest par l'Orient, au sud par une nation amie et, à l'est, par l'histoire." Voilà qui, assurément, décrit notre situation géographique. Combien nous sommes heureux! Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire que je crois sincèrement que les physionomies des Canadiens devraient être beaucoup plus souriantes qu'elles ne le sont actuellement. Tant de gens qui nous rencontrent croient que nous ployons sous l'infortune. La coupe renverse et nous nous plaignons toujours. En cette heure où le monde sombre dans le chaos, il me semble que, individuellement et collectivement, nous devrions nous répéter que la Providence nous a choisis et qu'un sourire aux lèvres devrait être le grand emblème national que nous exhiberions partout où nous irions, chez nous ou à l'étranger. Le sucre, il est certain, attire plus de mouches que le vinaigre. A mon avis, nous devrions mettre en pratique chez nous et prêcher chez nos voisins la maxime du cœur heureux qui est un trésor à posséder et aussi un trésor lorsqu'on s'y associe.

Pour en revenir au programme national et aux problèmes économiques qu'il comporte, j'aimerais citer,—citer me déplaît, bien que j'aie fait beaucoup de citations aujourd'hui